

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 31/01/2025

ID : 062-216204800-20250129-2025CM05-DE

Berser
Levrault

Conseiller en Energie Partagé

1

Etat des lieux Labourse



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

1. Présentation de l'état des lieux énergétique de la commune de Labourse.
2. Délibération du conseil municipal au dispositif CEP.
3. Projets de la commune

1. Présentation de l'état des lieux énergétique de la commune de Labourse

Conseiller en
Energie Partagé



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

1 Etat des lieux

Ratio	Moyenne nationale 2017	Moyenne Régionale	Moyenne commune sur 3 ans
KWh/hab.	433	466	357
€/hab.	43	45.6	47,43



Nombre d'habitants : 2894



Nombre de bâtiments : 25



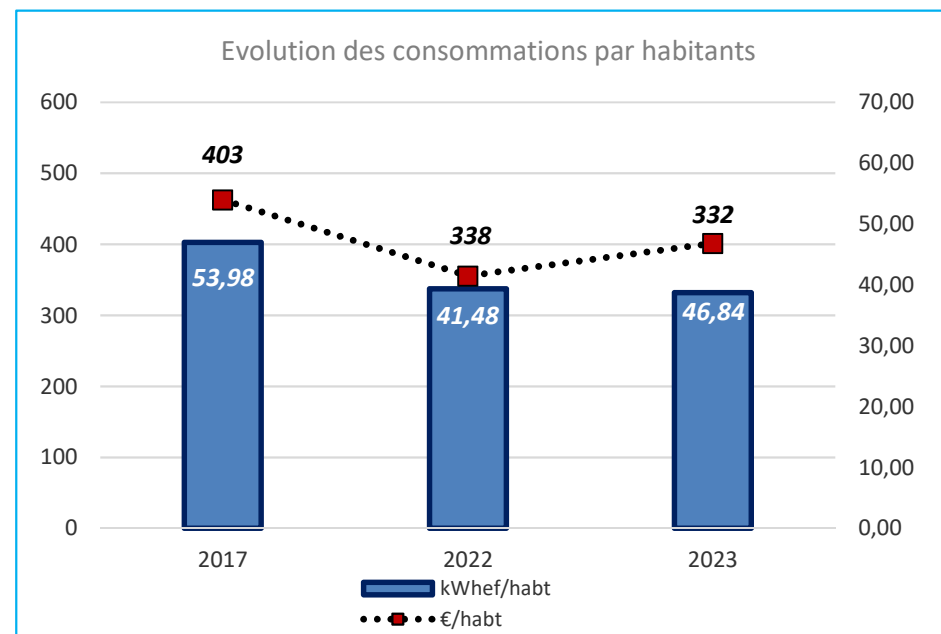
Nombre de poste d'éclairage : 21

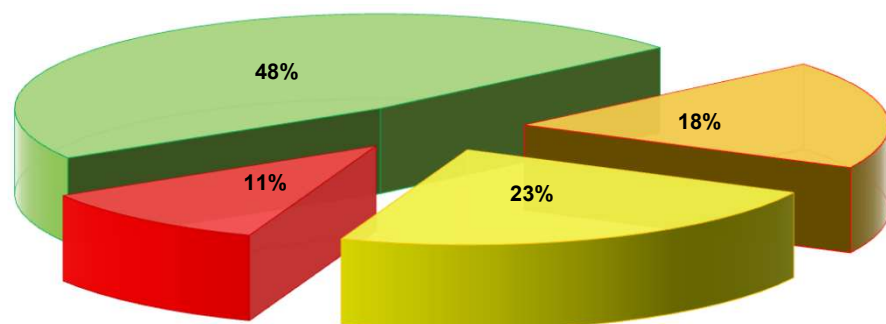


Consommation énergétique : 1 034 544 kWh

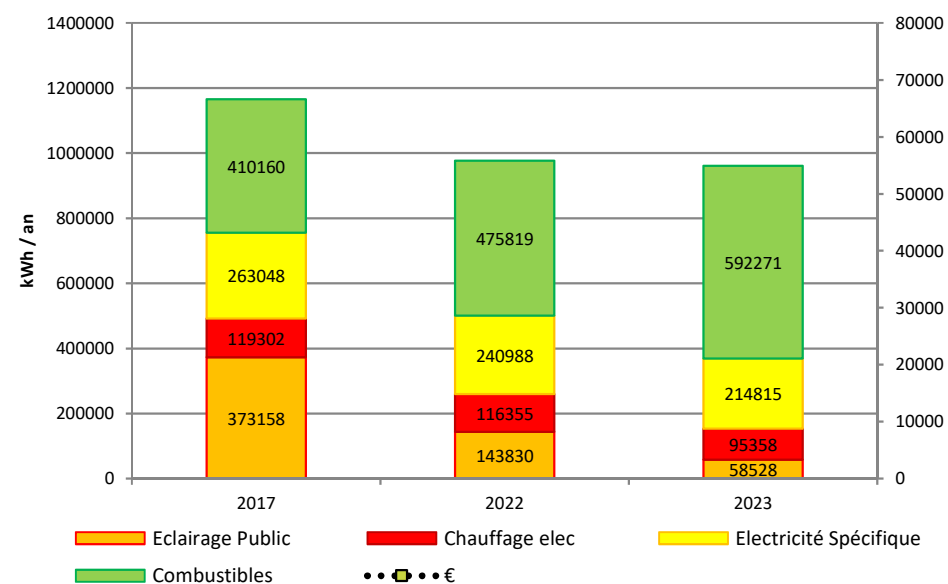


Facture énergétique : 137 275 €



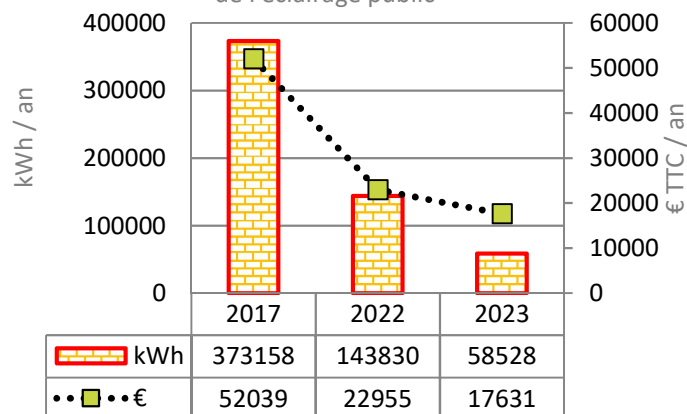
Répartition des Consommations (en kWh)
des 3 dernières années

■ Eclairage Public
 ■ Electricité spécifique
 ■ Electricité de chauffage
 ■ Chauffage

Evolution Réelle des consommations totales
de la Commune en kWh (Hors Eau)

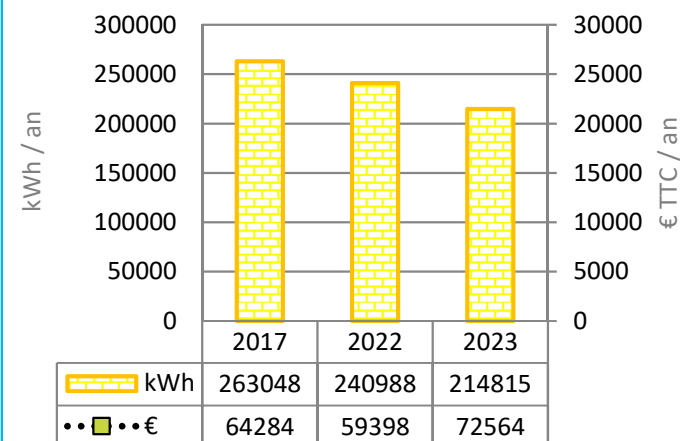
1 Etat des lieux

Evolution des consommations de l'électricité de l'éclairage public



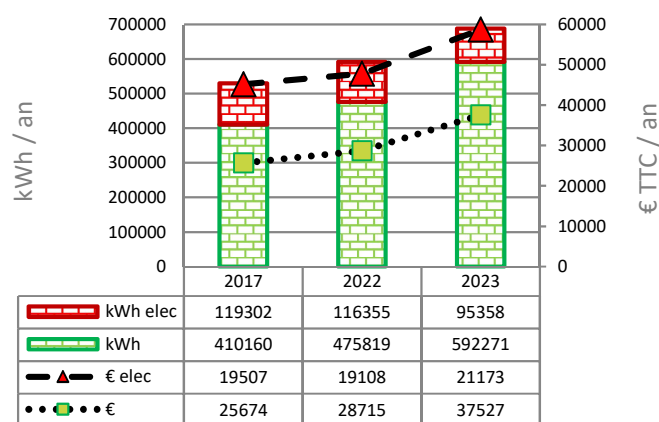
Eclairage public

Evolution des consommations de l'électricité spécifique des bâtiments



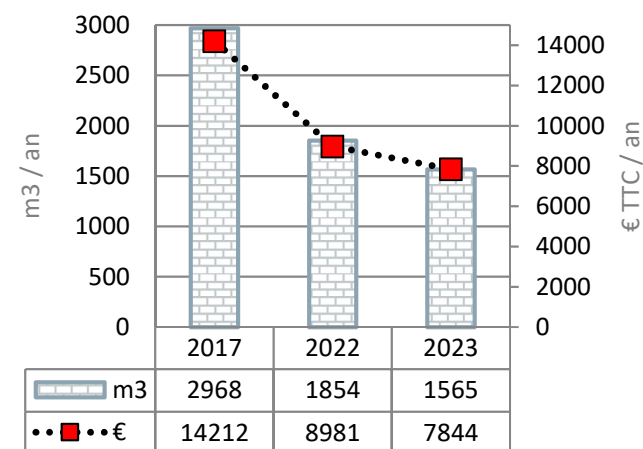
Elec spécifique

Evolution des consommations de gaz des bâtiments



Combustible

Evolution des consommations d'eau



Eau

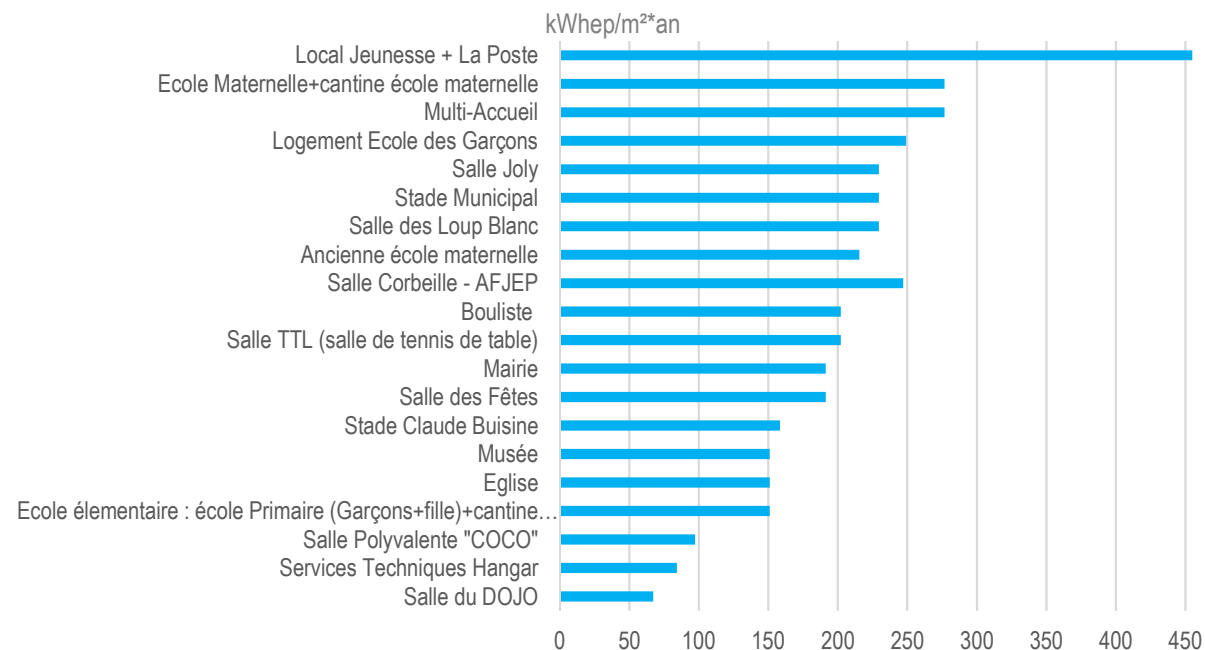
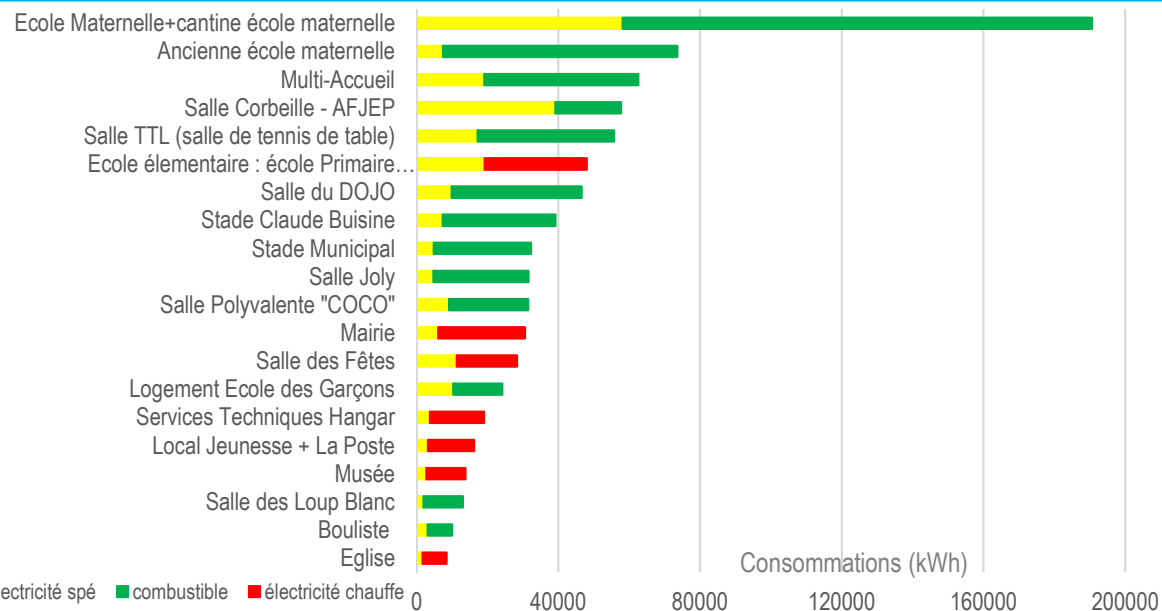
CLASSEMENT DES BÂTIMENTS PRIORITAIRES

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 31/01/2025

ID : 062-216204800-20250129-2025CM05-DE



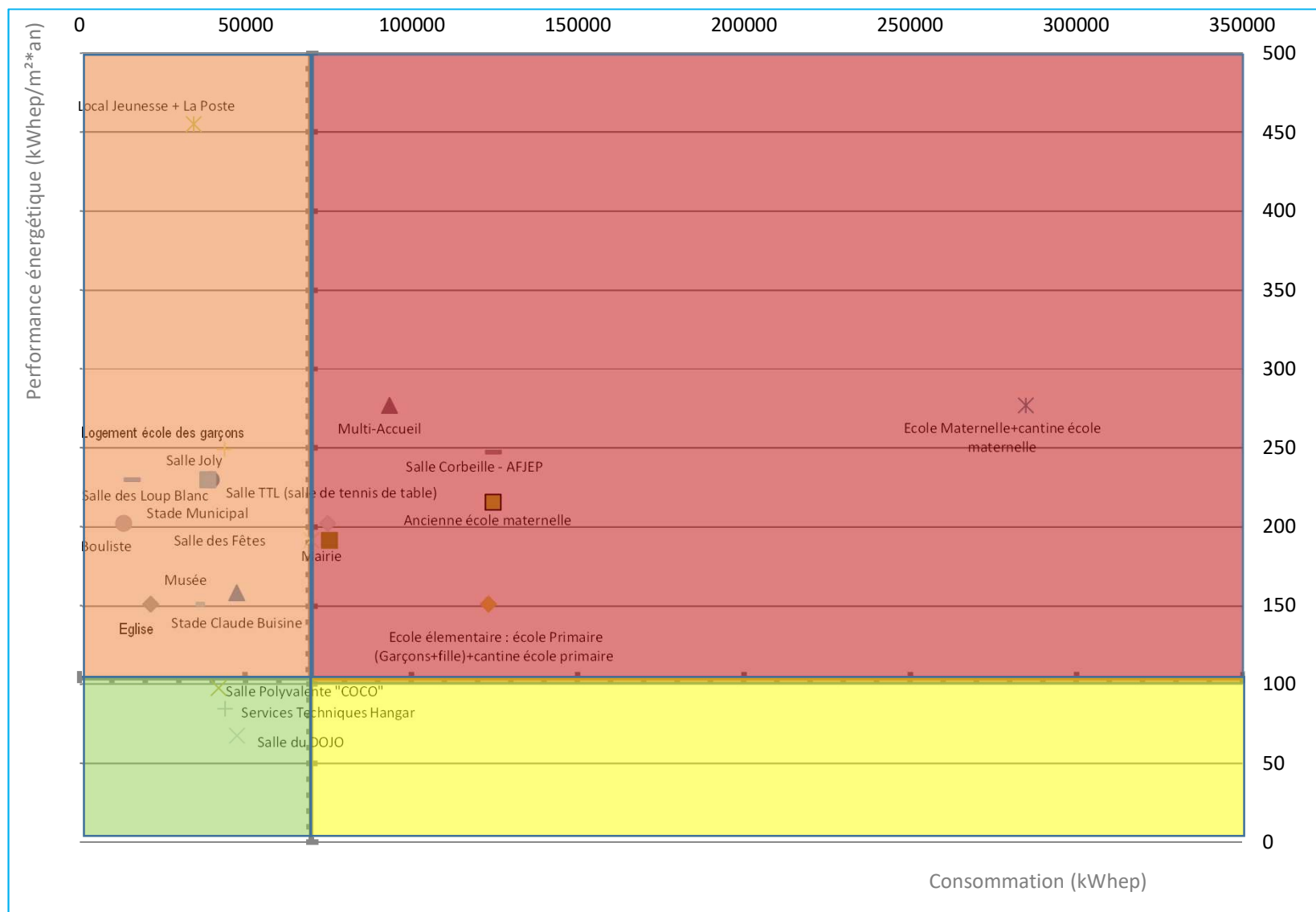
CLASSEMENT DES BÂTIMENTS PRIORITAIRES

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

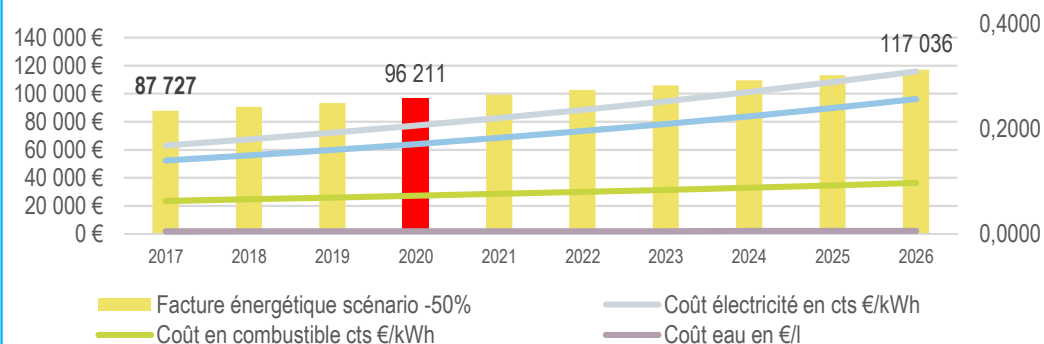
Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 31/01/2025

ID : 062-216204800-20250129-2025CM05-DE



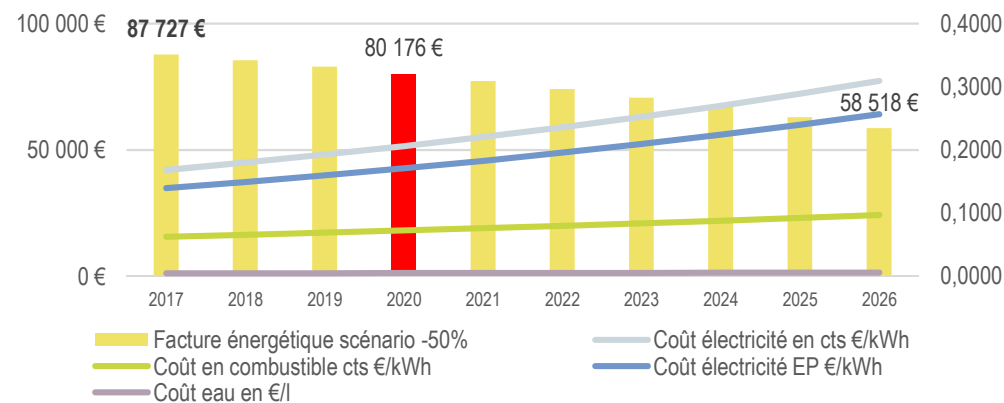
Evolution du coût des énergies à partir de la consommation 2017



En l'espace de 9 ans, la part du budget communal dédiée à l'énergie, passant de 87 727 € à 117 036 €, soit une augmentation de 33 %!

Dans le scénario d'une réduction de 50% sur 9 ans, le budget passerait de 87 727 € à 58 518 €, représentant ainsi une économie de 33 %.

Scénario 50% d'économie d'énergie

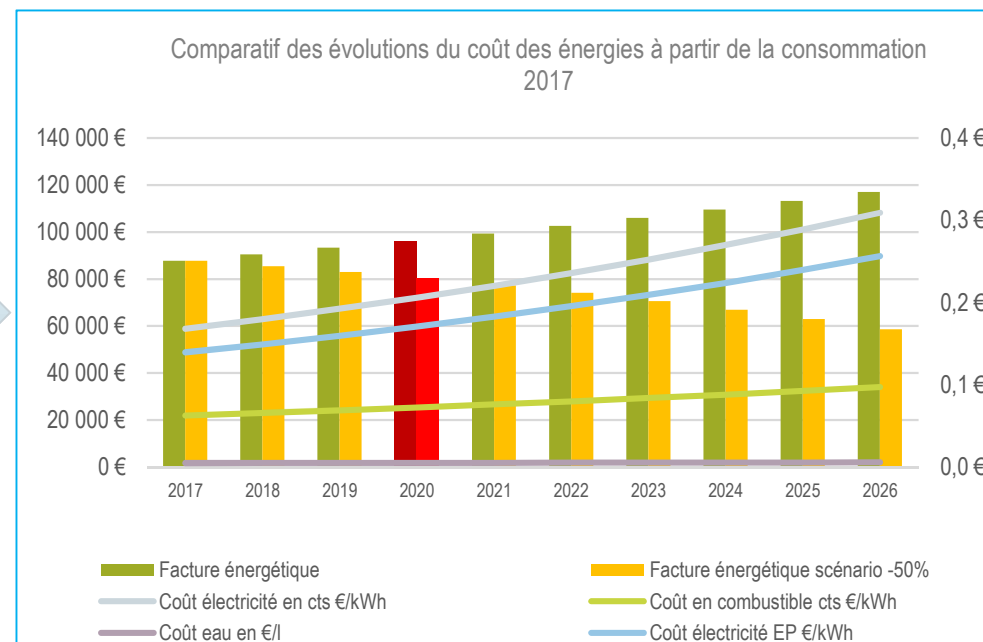


CONCLUSION COUT DE L'ENERGIE

Envoyé en préfecture le 31/01/2025
Reçu en préfecture le 31/01/2025
Publié le 31/01/2025
ID : 062-216204800-20250129-2025CM05-DE



En faisant la synthèse des deux courbes nous pouvons constater la différence entre une consommation sans action (vert) et celle conduite par un scénario -50% (jaune).



Sans action, et sur 9 années, la commune aura dépensé **1 014 987 €** en énergie au lieu d'une dépense de **746 350 €** en tablant sur un scénario -50%.

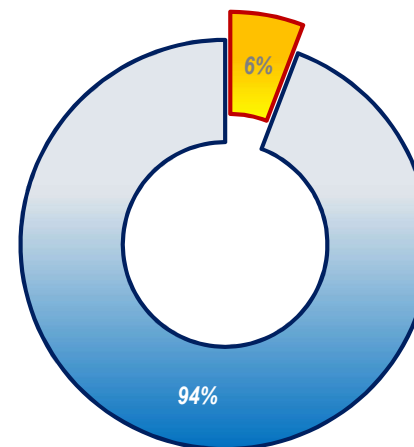
Le Delta sur 9 ans est de 268 637 €.

Ainsi nous voyons que pour l'année 2017, la part dédiée à l'énergie dans le budget communal est de 6 %.

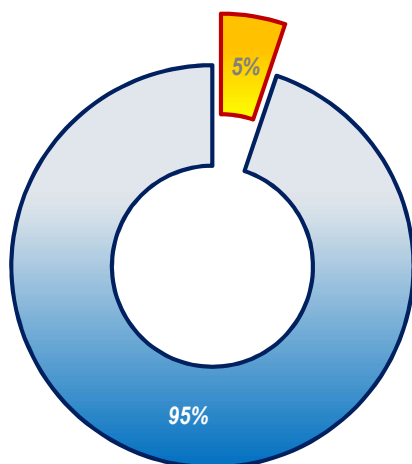
En projetant sur 9 ans avec une augmentation du prix de l'énergie de 7% pour l'électricité, 5% pour le gaz et de 2% pour l'eau, cette part passe à 10 % du budget hors masse salariale.

En optant pour la stratégie -50%, la commune verra ce pourcentage ne dépassera pas 5 %, amortissant ainsi l'augmentation des prix de l'énergie.

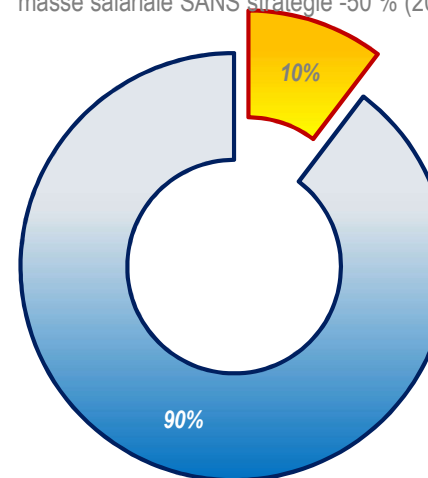
Part de l'énergie dans le budget de fonctionnement actuel de la commune hors masse salariale (2017)



Part de l'énergie dans le budget de fonctionnement hors masse salariale AVEC stratégie -50 % (2026)



Part de l'énergie dans le budget de fonctionnement hors masse salariale SANS stratégie -50 % (2026)



2.Délibération: Du Conseil Municipal au dispositif CEP.

pour une
première durée
de 3 ans



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

A l'issue de cet état des lieux, il est proposé à la commune de Labourse d'adhérer par délibération au dispositif CEP pour une première durée de 3 ans.

Tous les frais afférents à la mission seront supportés par la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane.

Pendant ces 3 années, votre conseiller assurera le suivi de l'ensemble des consommations d'énergie et d'eau de la commune avec remise d'un rapport complet au terme de chaque année.

Votre conseiller sera aussi l'interlocuteur privilégié à solliciter pour toute question relative à l'énergie

Il pourra entre autre vous accompagner dans la mise en œuvre du plan d'action et mener des investigations à votre demande (passage de caméra thermique, campagnes de mesure de température, d'humidité, d'appels de puissance, etc.)

3.Projets de la commune

Local jeunesse + la
poste, école
maternelle...etc



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Moyenne sur 3 ans des
consommations de la commune :

1 034 544 kWh

Patrimoine non
bâti

**191 839
KWh**

19%

Patrimoine bâti

**842 705
KWh**

81 %

L'objectif à atteindre est de -50%
soit **517 272 kWh**

Patrimoine non
bâti

95 920 KWh

Patrimoine bâti

**421 353
KWh**

Les actions de 1^{er} niveau peuvent être mises en œuvre dès à présent et celles de 2^{ème} niveaux, phasées et budgétées pour les 2 ou 3 années suivantes.

2 Action de
faible
investissement

3 Audits
Énergétique
s

4 Travaux
lourds

Electricité bâtiment

Tous les bâtiments

Remplacer les ampoules à incandescence et halogène par des LED.
Prises coupe veille écran, tours, imprimantes (hors serveur).

Combustible

Tous les bâtiments

Remplacement des têtes thermostatiques par des têtes pilotables.
Calorifugeage de tuyaux.
Pose d'une programmation de chauffage.

Eau

Chasse d'eau

Lors d'un remplacement, installation systématique de système double débit (3/6l).

Electricité bâtiment

Couloirs et toilettes

Installation de détecteurs de présence et de sondes de luminosité sur les luminaires (attention, non compatible avec les néons T8-ballasts ferromagnétiques).

Néons type T8

Remplacement par des néons type T5 avec ballasts électroniques ou dalles LED.

Combustible

Tous les bâtiments

Réflexion à l'installation d'une production de chaleur différente.

Eau

Réflexion à l'installation d'une citerne de récupération d'eau de pluie.

Concernant les projets de rénovation lourde, étant donné les délais longs de réalisation de tels projets, il serait pertinent de compléter dès à présent un audit thermique des bâtiments prioritaires à traiter, à savoir **local jeunesse + la poste et l'école maternelle.**

La CABBALR pourra subventionner cet audit à 100% à partir du moment où la commune s'engage à mettre en place le plan de rénovation BBC minimum prévu par l'audit dans les 3 années qui le suivent.

3 Audits
Énergétique
s

4 Travaux
lourds

Plusieurs dispositifs d'accompagnement financier sont disponibles pour tout projet de rénovation atteignant le niveau BBC rénovation...

Dispositifs	Montants	Plafonds
Fonds de Concours de la CABBALR	<u>Transition énergétique :</u> _ 30 à 40% du poste énergie pour une rénovation BBC _ 1 dossier par commune et par an possible	120 à 160 000 €
	<u>Structurant :</u> _ 30% des différents poste de travaux _ 1 dossier par commune tous les 2 ou 3 ans selon sa taille	165 000 €
DETR	Montant minimum de projet subventionnable 10 000 € - Subvention maximale quel que soit le montant de l'opération	500 000 €
	Cumulable avec toutes les autres aides à condition de ne pas dépasser le plafond de 80% du projet subventionnable	> 20% du montant prévisionnel HT de la dépense subventionnable
DSIL	Majoration de 10 % de la subvention si le projet est à caractère de transition énergétique exemplaire	
	Montant minimum de projet subventionnable 10 000 € - Subvention maximale quel que soit le montant de l'opération	> 20% du montant prévisionnel HT de la dépense subventionnable
	Cumulable avec toutes les autres aides à condition de ne pas dépasser le plafond de 80% du projet subventionnable	
CEE	Selon les fournisseurs d'énergie	Gain annuel théorique = Conso de référence – Conso prévisionnelle

4 Travaux
lourds

Une procédure à respecter pour constituer le dossier de demande de fonds de concours.
Dossier à transmettre aux services de l'Agglomération.

La lettre de sollicitation du fonds de concours adressée à Monsieur le Président de l'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane.

Le formulaire de demande complété et signé : descriptif du projet et de son opportunité, budget prévisionnel détaillé, plan de financement de l'opération, calendrier prévisionnel des travaux.

L'attestation de respect de la clause d'insertion (attestation qui sera établie par le PLIE au regard du prévisionnel détaillé par lot) : le PLIE devra être sollicité par le maître d'œuvre avant le lancement de la consultation des entreprises.

La délibération autorisant le Maire à solliciter le fonds de concours et à signer la convention.

Le devis ou estimatifs de travaux correspondants

En résumé :



- Une démarche coconstruite avec la commune
- 4 phases pour le parcours d'accompagnement
- Signature de la délibération d'adhésion au service CEP
- Des moyens techniques et financiers
- 3 années de suivi
- Un service CEP évolutif (renouvellement possible)

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le 31/01/2025

ID : 062-216204800-20250129-2025CM05-DE

Berser
Levrault

Conseiller en Energie Partagé

Commune de Labourse



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane